



Refus de payer mon salaire et solde de tout compte

Par **Burkle**, le **09/07/2013** à **00:20**

Bonsoir, mon employeur m'a arrêté ma période d'essai sans délai de prévenance. N'étant pas d'accord, je lui est envoyer un recommandé avec A/R, pour lui souligner qui était hors délai puisque cela faisais 1,5 mois que je travaillais dans l'entreprise et que je serai sur mon lieu de travail...le jour j,j'y étais il m'a dit de rentré chez moi car je comptais plus dans les effectifs..Au jours, d'aujourd'hui depuis le 23 juin 2013, celui ci refusé de me donner mon salaire avec le solde de tout compte,il me dit que je lui doit de l'argent,car lorsque je suis rentrer dans la société,j'ai une un accrochage avec l'ambulance,et il veut que je rembourse le rétroviseur,je lui est répondu que je devais rien du tout étant donner que je n'avais pas de prime de chauffeur et que lui est assuré tout risque....Il m'a répondu pas de reconnaissance de dette,pas de chèque...Quel recours puis je avoir pour qu'i? paie au plus? Merci d'avance

Par **P.M.**, le **09/07/2013** à **08:48**

Bonjour,

Si la période d'essai était de 2 mois, l'employeur pouvait tout à fait la rompre au bout d'un mois et demi, simplement si le délai de prévenance dépassait la durée initiale, il ne pouvait pas vous le faire effectuer jusqu'au bout mais vous payer la partie la dépassant...

S'il vous dispense de l'effectuer, il doit vous le payer dans sa totalité...

L'employeur ne peut pas vous demander le remboursement d'un dommage au véhicule après un accident sauf en cas de faute lourde (intention volontaire) car cela constituerait une sanction pécuniaire interdite...

S'il refuse de vous délivrer le solde de tout compte et les autres documents, après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...